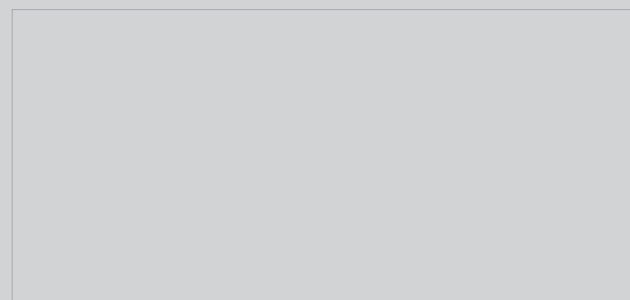


Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°7-2022 | ÉTÉ 2022 | 1 €



Manifestation des agents de Loire Authion le 23 juin



L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442
**Directrice de
publication :**
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2 / 3 Édito de Catherine Rocharde
- La rentrée scolaire dans les écoles du département
- 4 Dégel du point d'indice
- 5 Élections fonction publique et office HLM Grève chez Wibaie
- 6 / 7 Retour des camarades désigné au conseil de la CPAM et grève à la CPAM
- 8 / 9 Interview de Patricia Osmont Secrétaire adjointe des PCET sur la grève de Loire Authion
- 10 La mobilisation paye News de l'UL de Segré

Stop aux contre-réformes

Augmentation générale des salaires et des retraites

Après 2 années de crise sanitaire, où la vie des Français a été rythmée par l'état d'urgence, les restrictions de liberté, les confinements, les attaques contre nos droits, cette rentrée aurait dû sonner l'heure du retour à une vie normale.

C'était sans compter sur une nouvelle « crise », cette fois dite « énergétique » et une inflation qui ne cesse de grimper.

Le lundi 5 septembre, le président de la République a à nouveau pris la parole après un « Conseil de défense énergie » qui s'est déroulé le vendredi 2 septembre. Cette méthode nous rappelle les prises de parole pendant la pandémie de covid. Et le discours est de même tonalité ! Après avoir déclaré « la fin de l'abondance et de l'insouciance », il annonce une augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité de 10 à 20 % cet hiver. Et dans son allocution, il en appelle une fois de plus à la responsabilité de chacun, « à la sobriété individuelle » pour éviter les

rationnements !

Ce qu'il ne dit pas, c'est que la France disposait du plus grand parc nucléaire au monde, qu'il a laissé à l'abandon et ne fonctionne plus qu'à moitié ! Tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 30 ans, sont responsables de cette situation. Notre pays ne dispose pas d'un parc d'énergie renouvelable suffisant pour compenser. Comme ils ont laissé les hôpitaux à l'abandon, l'éducation et tous les services publics. Ce chaos est l'instrument pour mener les contre-réformes et poursuivre la destruction du service public.

D'ores et déjà, ceux qui commencent à payer la note ce sont les salariés. En effet, avec un tarif du Mégawatt à plus de 1000 € aujourd'hui alors qu'il était à 85 € l'an dernier à la même époque, les entreprises, pour éviter une facture trop importante, ont décidé de diminuer leur production, et les salariés une nouvelle fois se retrouvent au chômage partiel. C'est ce qui se passe pour les verreries Arc, Duralex, ArcelorMittal... Et ce n'est que le début.

L'entreprise Vert Marine qui, via les délégations de service public, gère les piscines, vient de décider la fermeture de plus de 30 d'entre elles sur tout le territoire !

Le gouvernement envisage également le recours au télétravail dans les administrations pour diminuer les factures d'énergie.

Emmanuel MACRON a indiqué après les élections législatives, « un changement de méthode ». À ce stade, c'est la même qu'il nous sort ! Culpabiliser la population et sanctionner ! Mais à aucun moment, il ne remet en question « les pratiques spéculatives » des entreprises qui profitent de l'inflation ! Il ne remet pas en question les 44 milliards de dividendes qui ont été versés aux actionnaires au 2ème trimestre ! Il ne demande toujours pas de contreparties aux entreprises qui ont perçu 243 milliards d'aides !

Mais en revanche, il exige une nouvelle réforme de l'assurance chômage pour diminuer l'indemnisation des demandeurs d'emplois ! Cette réforme est rejetée par toutes les organisations syndicales.

Il envisage une réforme des retraites pour nous faire travailler plus longtemps! le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites indique que le régime est excédentaire de 900 millions d'euros, et si ses projections pour l'avenir sont moins optimistes, (notons que ce ne sont que des projections) il ne se prononce pas sur l'opportunité d'une nouvelle réforme des retraites. Mais pour le Président de la République, (lu dans les Echos) « une nouvelle réforme des retraites est nécessaire pour "investir massivement" dans la transition écologique, l'école et les hôpitaux ». Et c'est dans la Loi de finance de la sécurité sociale qu'il pourrait inscrire soit le report de l'âge légal de départ, soit un nouvel allongement de la durée de cotisations. Il n'exclut pas le recours au 49-3 pour l'adoption de ces mesures.

Avec le Conseil National de Refondation dans lequel il voulait intégrer le CESE, les partis politiques, les associations, le patronat, les organisations syndicales, il visait un objectif : nous intégrer à l'élaboration de ses contre-réformes. On sait aujourd'hui le succès de cette instance rejetée par une majorité de partis politiques, le sénat et des syndicats. La première réunion qui a eu lieu le 8 septembre, ne sera suivie d'une autre qu'au début décembre! faut-il comprendre que la méthode aurait du plomb dans l'aile? Ce que veulent les salariés, les privés d'emplois, les retraités, ce ne sont pas de nouvelles contre-réformes qui réduiraient encore plus leurs droits. Ils ont besoin d'un vrai service public en mesure de prendre en charge leur santé, d'assurer l'enseignement des enfants et de la jeunesse, de la protéger.

Ils veulent les moyens pour vivre dignement alors que l'inflation dépasse les 6 % et qu'elle atteindra vraisemblablement plus de 10 % en fin d'année et ont déjà massivement exprimé par le passé leur opposition à une nouvelle réforme des retraites.

L'augmentation des salaires, des retraites, des pensions et des minima sociaux est une urgence!

Toutes ces revendications nous les porterons lors de notre assemblée générale le 29 septembre et nous discuterons ensemble de l'organisation du rapport de force.

**Augmentation générale
des salaires, des retraites
et des pensions!**

Défense des services publics!

**Non à une nouvelle réforme
des retraites!**

Rentrée scolaire dans les écoles du département :

Tous les ingrédients pour l'explosion !

Lors du comité technique de rentrée, le Directeur Académique a finalement pris la décision de ne fermer aucune classe après la rentrée scolaire, demande unanime des organisations syndicales.

Il a également accordé dix « moyens supplémentaires » à l'année. Puis encore deux autres revendiquées par le SNUDI FO 49, à Andard maternelle et au Clos Coutard à Saumur. Sur cette dernière école, un rapport de force important a été nécessaire (dépôt d'un préavis de grève) mais la détermination des collègues a payé.

Si, du point de vue des moyennes d'élèves par classe, les écoles vont, semble-t-il finalement toutes pouvoir fonctionner dans le département, il est à noter que pour mettre en œuvre ses décisions, la Direction Académique absorbe la brigade de remplacement... qui ne pourra plus remplacer. Elle s'apprête maintenant à recruter des contractuels.

Pour le SNUDI FO, les décisions né-

cessaires ne doivent pas être le prétexte à l'entrée massive de contractuels dans les écoles. La solution, c'est le recrutement sous Statut de tous les personnels en attente sur la liste complémentaire du concours.

Ces personnels existent. Tout l'été, ils se sont mobilisés, le syndicat à leurs côtés. Dans notre académie, 66 lauréats sur 81 ont finalement réussi à être recrutés dont 17 personnes dans le Maine et Loire. Il en reste! Le SNUDI FO 49 appellent les enseignants, les parents d'élèves et tous les défenseurs du service public à les soutenir en signant leur pétition (déjà 12 000 signataires).

Les victoires syndicales obtenues n'empêchent pas la rentrée scolaire de se faire en mode toujours plus dégradé. La perte de pouvoir d'achat des professeurs des écoles se chiffrait déjà à -25 % en 10 ans, comme pour tous les fonctionnaires.

Ce n'est pas la hausse de 3.5 % du point d'indice qui va combler l'inflation de près de 7 % et même de 10 % annoncés pour la fin de l'année civile.

Les contre-réformes successives ont fortement impacté le service public : les rythmes scolaires qui mettent les écoles sous tutelle des Mairies sévissent encore à Angers, Trélazé ou encore aux Ponts de Cé; l'inclusion systématique des enfants handicapés au sein des écoles ordinaires et sans aide ou avec des accompagnants payés 800 euros par mois déstabilisent le fonctionnement des écoles et privent les enfants des soins dont ils ont besoin; les pressions sur les personnels se multiplient sur le mode du « management » avec la mise en œuvre de la Loi Rilhac pour la direction d'école (promue par la députée Mme Stella Dupont) et avec les évaluations d'écoles qui rencontrent beaucoup de résistance. Sur tous ces dossiers, notre syndicat FO des professeurs des écoles organise la résistance.

Les médias ont annoncé 4000 postes d'enseignants non pourvus aux concours au niveau national, des démissions en nombre. Il y en a eu 11 l'an dernier dans le Maine et Loire et d'autres juste avant la rentrée.

ACTUALITÉS

Pour le SNUDI FO 49, tous les ingrédients sont réunis pour rendre la situation rapidement intenable. Il est grand temps de répondre aux revendications des personnels en terme salarial et de rompre avec la

volonté politique de privatisation de l'école.

La situation très tendue en cette rentrée était prévisible, elle est le fruit d'une politique menée depuis

des années avec laquelle le ministre Ndiaye refuse de rompre... Face à cette réalité, une seule solution : renforcer toujours plus notre outil syndical!

Dégel de la valeur du point d'indice de 3,5 %...

Très loin de répondre à l'urgence des salaires

Le 28 juin 2022 s'est tenue la Conférence salariale présidée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guérini. Cette conférence n'était en rien une négociation, mais une présentation des mesures unilatérales du gouvernement.

Le dégel du point d'indice, annoncé avant les élections présidentielles, était à l'ordre du jour. Le ministre a annoncé en préambule le montant de l'inflation sur l'année glissante entre mai 2021 et mai 2022 qui s'élève à 5,2 %. C'est donc en totale contradiction avec son propre constat sur le niveau de l'inflation que le ministre a annoncé l'augmentation de la valeur du point à hauteur de 3,5 % à partir du 1er juillet 2022.

Le maintien de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2022, montre de fait que des agents continuent de subir l'inflation. Rappelons que 55 % des fonctionnaires sont

en catégorie C et représentent jusqu'à 75 % des personnels dans la fonction publique territoriale avec un indice minimum de rémunération 352 qui sera, très rapidement, à nouveau rattrapé et dépassé par la future hausse du SMIC.

Le point d'indice passe donc de 4,68 € bruts à 4,85 € bruts. Cela représente 52 € nets/mois pour les premiers échelons des catégories C

Cette revalorisation est donc très loin d'être à la hauteur des besoins et des attentes :

•L'INSEE indique une inflation de 5,9 % en juin, prévoit 7 % à partir de septembre. La revalorisation est donc en dessous du niveau de l'inflation.

•Elle ne comble pas les 25 % de pertes de pouvoir d'achat des agents publics depuis 2010 liées au gel du point d'indice,

Elle ne va pas permettre de combler les conséquences de l'inflation et des dépenses quotidiennes :

•le prix du carburant est à plus de 2 €/litre, soit plus de 50 centimes/litre d'augmentation en 1 an.

•Le prix des loyers n'a jamais été aussi élevé : à Angers le prix du mètre carré a augmenté de 9 % entre juin 2021 et juin 2022. Le tarif des logements dans la ville a varié de + 3,7 % pour un T2 par rapport à la même période l'année passée et +13 % pour un T2 en 5 ans*.

•Le coût du panier pour l'alimentation est en perpétuelle augmentation : en un an, le prix du kilo de riz a bondi de 23,5 %, le litre de lait a augmenté de 13,4 %, les œufs de 7,2 %...

Dans cette situation et au regard des années de gel, l'annonce d'une hausse de 3,5 % va laisser les agents de la fonction publique subir l'inflation et ne compense en rien les pertes accumulées.

La Fédération Générale des Fonctionnaires a demandé de nouvelles négociations dès la rentrée!

TROP C'EST TROP!

La revendication du salaire et des pensions est majeure pour tous

Il faut en finir avec les aides aux entreprises sans contrepartie, avec la course aux dividendes! La France est la championne d'Europe de reversement des dividendes aux actionnaires du CAC 40 et bat des records.

Ils ont perçu 57 % de plus qu'en 2021, soit 80 milliards d'euros! « Les 5 premières fortunes de France possèdent à elles seules autant que les 40 % les plus pauvres en France » selon OXFAM

L'urgence est à l'ouverture des négociations salariales dans tous les secteurs d'activité comme dans la fonction publique!

D'ores et déjà, partout où c'est possible dans le privé comme dans le public, organisons et préparons le rapport de force pour exiger une augmentation générale des salaires et combattre une nouvelle réforme des retraites!

EN DIRECT DES SYNDICATS

Élection Fonction Publique 2022



Les élections dans la fonction publique auront lieu début décembre.

L'UD fait appel à tous les camarades du département pour aider les camarades de la fonction publique à préparer leurs listes et faire voter pour Force Ouvrière au moment des élections.

Beaucoup d'entre nous ont dans leur entourage des contractuels et des agents des différentes fonctions publiques, n'hésitons pas à leur parler des élections.

Élection HLM 2022

Les élections HLM qui se dérouleront du 15 novembre au 15 décembre 2022 prochains sont pour l'AFOC d'une importance capitale. De leur réussite dépend notre capacité pour les 4 ans à venir à représenter, accompagner et défendre les locataires, d'asseoir notre représentativité tant dans les conseils d'administration des organismes qu'au sein des instances nationales

L'UD recherche toujours des camarades, locataires en HLM, pour se présenter sur les listes de l'AFOC 49.

N'hésitez pas à nous contacter !

Grève dans l'usine Wibaie de Cholet

Le 02 septembre dernier, face à des conditions de travail qui se dégradent, l'inflation galopante, un sous-effectif lié à des démissions à la chaîne... les salariés de Wibaie ont décidé de débrayer accompagné de nos camarades sur place.

Ils revendiquent :

- **Non au travail du samedi obligatoire, le principe doit rester le volontariat**
- **Prime pour travail du samedi augmentée à 60 euros**
- **Augmentation des salaires à 6.5%**
- **Amélioration des conditions de travail, ergonomie, sécurité, augmentation des effectifs**
- **Arrêt du travail des jours fériés après le 01 novembre 2022**
- **Paiement des heures de débrayage**

Face à une direction méprisante qui dans un premier temps a refusé d'ouvrir la moindre négociation.

Face à une direction méprisante qui, pour casser la grève menaçait les salariés de ne pas leur donner de prime Macron ou de prime d'intéressement en mettant en cause les grévistes.

Les salariés ont tenu bon! Après 3 jours de grève et de débrayage, ils ont obtenu une réunion de négociation le 14 septembre et ont décidé de lever la grève jusqu'à la réunion.

En fonction des propositions de la direction, ils décideront en AG de la poursuite du mouvement.



ACTUALITÉS

Les camarades désignés au Conseil de la CPAM, soutiennent les salariés de la Sécurité Sociale

Lors du conseil de la CPAM du 24 juin 2022 les conseillers FO ont rappelé l'attachement indéfectible du syndicat aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale, issus de l'article 1er de l'ordonnance du 4 et du 19 octobre 1945, inspirés par le programme de Sécurité sociale rédigé par Georges Buisson, père fondateur de la Sécurité Sociale et repris par le Conseil National de la Résistance.

Ils ont par le biais d'une déclaration dont voici quelques extraits, dénoncé les attaques menées contre cet organisme.

« Depuis plus de 75 ans, la Sécurité Sociale est "la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain".

Mettant en œuvre la maxime séculaire "de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins", la Sécurité Sociale subit depuis 1996 et particulièrement ces toutes dernières années un double mouvement d'étatisation-privatisation, substituant progressivement aux principes de l'assurance sociale, ceux de l'assistance publique et de la marchandisation. [...]

La justice sociale, l'égalité d'accès aux droits et le lien intergénérationnel sont attaqués au nom de l'efficacité économique, la Sécurité sociale étant continuellement considérée comme un coût qu'il faut réduire; et la santé et la retraite non plus comme des droits, mais comme des marchés.

FO dénonce la situation actuelle de structuration et modalités de financement de la Sécurité Sociale.

D'une part, le syndicat dénonce un financement réalisé désormais à 50 % par l'État, à travers divers produits fiscaux, principalement dû à la transformation des cotisations salariales en CSG et aux exonérations de cotisation employeurs non compensés. Avec désormais 40 % de cotisations patronales restantes (65 % historiquement), et seulement 10 % de cotisations salariales (35 % historiquement), FO s'alarme du devenir du paritarisme de gestion de la Sécurité sociale, qui se transforme en un paritarisme État – patronat.

Le financement de la Sécurité sociale est de moins en moins assuré par le salaire différé du fait des allègements des cotisations par les employeurs et transféré sur les salariés via la CSG qui n'est rien d'autre qu'un impôt.

FO dénonce ce qui s'apparente à une TVA "sociale" comme 3ème source de financement,

depuis la suppression de la cotisation maladie des salariés.

D'autre part, FO dénonce la diminution des recettes et un mode de financement par la dette. Les mesures prises par les derniers gouvernements prétendument au nom du pouvoir d'achat des actifs, consistant notamment à supprimer la cotisation Maladie et à augmenter la CSG, fragilisent les recettes tout en accélérant le processus de fiscalisation du financement de la Sécurité Sociale [...]

FO rappelle et dénonce également que les Lois de Financement de la Sécurité Sociale fixent des objectifs de dépenses inférieures au niveau réel des besoins, et, entre autres des droits des assurés sociaux, pour permettre encore plus d'exonérations patronales, le sous-financement et l'endettement.

Les conseillers FO s'alarment des conséquences de cette politique sur le fonctionnement de notre caisse. La question du temps de traitement des indemnités journalières en est une illustration.

Pour notre syndicat, la question des moyens et des effectifs est primordiale pour rendre aux assurés les services et prestations qu'ils sont en droit d'attendre. C'est pourquoi les conseillers FO soutiennent les revendications des salariés de la CPAM. »

EN DIRECT DES SYNDICATS

Grèves à la CPAM de Maine-et-Loire : un contexte explosif

Un article publié le 11 août par l'hebdomadaire Marianne titrait : La sécurité en mode survie, revenant sur les difficultés immenses auxquelles sont confrontés les agents de la Sécurité Sociale, dont les effectifs ont été amputés de 11,4 % depuis 2006 (soit près de 19 000 postes) et les salaires bloqués depuis 2010.

Cette situation, dont sont responsables tous les gouvernements qui se sont succédé ces dernières années, et qui est commune à toutes les branches, a notamment pour conséquence d'allonger de façon démesurée les délais de traitement et de paiement des prestations et des pensions, ce qui plonge fréquemment les détenteurs de dossiers dans des situations dramatiques.

Ce que ne dit pas l'article de Marianne, c'est que la vive tension qui existe aujourd'hui dans les caisses de Sécurité Sociale a abouti dans la dernière période à un nombre de grèves importantes déclenchées au sein des organismes où les personnels cherchent la satisfaction de leurs revendications en s'appuyant sur leurs organisations syndicales. Nous relations notamment dans un précédent Combat Social la bagarre engagée avec FO par les collègues de l'accueil avancé de la CAF de Maine-et-Loire lors de la grève des 11 et 12 mai. Mais d'autres grèves ont eu lieu en mai et juin, par exemple dans les CPAM du Doubs, des Yvelines, de Seine-St-Denis, du Val d'Oise, dans les CAF de la Drôme et de l'Yonne ou encore dans les CARSAT du Centre, du Nord-Est et du Sud-Est. Encore cette liste n'est-elle pas exhaustive...

A la CPAM de Maine-et-Loire, ce sont les agents de la plateforme téléphonique régionale et de l'accueil, deux services sévèrement exposés à la dégradation des conditions de travail, qui se sont mis en grève à l'appel de l'intersyndicale FO, CGT, CFDT, CGC, successivement les 20 et 30 juin, afin



de revendiquer :

- Le niveau 4 de la classification pour les téléconseillers (soit une augmentation minimale de 5 % pour tous), dans un contexte où ces collègues figurent parmi les rémunérations les plus basses de la caisse ;
- Les embauches nécessaires à l'accueil* afin de faire face à la charge de travail alors même que la situation est catastrophique, certains assurés attendant trois mois la délivrance de leurs Indemnités journalières ce qui génère y compris des insultes voire des violences.

Sur ces bases, qui font écho aux revendications de l'ensemble des agents de la Sécurité Sociale, les taux de grévistes ont été extrêmement forts : le 20 juin, 50 % des téléconseillers étaient en grève, entraînant la limitation des flux d'appels, et tous les accueils physiques de la CPAM ont dû fermer l'après-midi. Les grévistes présents qui se sont réunis ont décidé de monter à la direction qui les a reçus avec les organisations syndicales pendant environ 1h30 sans pour autant donner satisfaction aux revendications, ce qui a entraîné une nouvelle journée de grève le 30 juin.

Ce jour-là, seuls 21 téléconseillers (la plupart en CDD) étaient connectés sur un total de 90 et l'accueil physique a une nouvelle fois dû fermer. Une assemblée d'une trentaine d'agents s'est tenue Avenue Jeanne d'Arc, introduite comme la précédente par notre camarade Seymour Betaouaf, Délégué syndical FO et au cours de laquelle est notamment in-

tervenu Vincent Lanche, venu exprimer la solidarité des conseillers FO de la CPAM. Cette assemblée aura permis aux collègues de réaffirmer les revendications et d'aborder la question de la nécessaire perspective à donner au combat.

Depuis, une nouvelle intersyndicale s'est tenue le 9 août afin justement de discuter de la continuité de la bagarre engagée. Compte tenu de la situation intenable et des aspirations des collègues, une nouvelle grève des téléconseillers et des agents d'accueil est à l'ordre du jour pour le mois de septembre. Mais FO l'a bien affirmé : préparer cette échéance, c'est aussi construire une Assemblée Générale massive qui permettra de mettre les collègues en position de décider la reconduction afin d'être efficace pour l'emporter. Il s'agit également nécessairement, sur l'axe du communiqué du 29 juin des Fédérations FO CGT CFDT CFTC CGC, de dresser d'ores et déjà l'état de la situation dans tous les services de l'organisme, d'établir en quelque sorte partout les cahiers de revendications des agents pour bâtir le rapport de force dont tout le personnel a besoin.

Frédéric NEAU, secrétaire du syndicat des Organismes Sociaux 49

*Pour l'ensemble de la caisse, tandis que la Direction entend ne recruter que 8 temps pleins sur l'année 2022, l'intersyndicale en réclame 35, s'opposant ainsi à la logique des Conventions d'Objectif et de gestion qui imposent les suppressions de postes et donc les non-remplacements.

INTERVIEW

Interview de Patricia Osmont, secrétaire adjointe du syndicat FO des PCET et élue CT sur la commune de Loire Authion

Patricia, nous souhaitons revenir avec toi sur les raisons qui ont donné le mouvement de grève des agents territoriaux le 23 juin dernier dans la commune ?

Les fins de mois deviennent de plus en plus difficiles pour les agents territoriaux de Loire Authion.

Nous subissons, nous aussi, de plein fouet toutes les augmentations, énergie, produits de consommation... qui démontrent une nouvelle fois que nos rémunérations ne sont pas à la hauteur d'une inflation galopante, envisagée à 7 % pour septembre 2022!!

C'est près de 21 % de perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires depuis 2000, malgré le dégel du point d'indice de 3,5 % celui-ci ne compense même pas l'inflation.

C'est aussi lié au manque de reconnaissance des compétences des agents que la collectivité laisse partir vers d'autres communes plus attractives sans les retenir et toutes catégories confondues.

Des conditions de travail se dégradent depuis la mise en place de la commune nouvelle où les agents subissent des réorganisations de services à répétition qui ne font qu'augmenter leur mal-être au travail : intervention d'entreprises privées à la place d'agents qualifiés, des secteurs en sous-effectif qui entraînent une surcharge de travail.

C'est sur ce constat que Force Ouvrière, avec le soutien majoritaire des agents, sollicitons et discutons depuis quelques mois avec



Monsieur Prono, maire de Loire Authion.

Qu'en est-il ressorti ?

Une première rencontre avec ce dernier le 13 juin dernier, a permis d'entrevoir des propositions :

— Un complément indemnitaire annuel de 300 euros (brut) appelé « CIA commune », versé en une seule fois pour tous les agents et contractuels de + de 6 mois et au prorata du temps de travail!

— Mais pas d'autres engagements sur les revendications que nous avons portées à la connaissance de la collectivité, sur la revalorisation du régime indemnitaire, l'instauration de tickets restaurant et la participation à la complémentaire santé!

Pour les agents, c'était inacceptable, c'est de là que partira la demande de dépôt d'un préavis de grève pour la date du 23 juin 2022!

Désireux et désireuses de porter de nouvelles contre-propositions, nous avons indiqué les revendica-

tions suivantes sur le préavis :

— Un complément indemnitaire annuel d'un montant de 1000 euros (net) « CIA commune », versé en septembre 2022 pour tous les agents, sans condition d'ancienneté, sans prorata du temps de travail.

— Un échancier concernant les négociations sur le régime indemnitaire, l'attribution des tickets restaurant et que soit inscrit la volonté d'une participation employeur à la complémentaire santé.

Le maire de Loire Authion a consenti, dans le cadre du préavis, à nous recevoir d'abord le 20 juin, sans réelles avancées. Le 23 juin, plus de 80 agents bloquent la levée en scandant leurs revendications. A la suite de la grève, une délégation, avec des agents de différents services, est reçue pendant plus d'une heure, de nouvelles propositions ont été faites :

— Un complément indemnitaire annuel de 400 euros (brut) « CIA commune » versé en une seule fois pour tous les agents (titulaire,

INTERVIEW

stagiaire et contractuel de + de 6 mois) au prorata du temps de travail.

— Un engagement pour débiter les négociations sur le régime indemnitaire dès septembre 2022 avec une possible application au 1er janvier 2023.

— Enfin, un rapprochement envisagé avec Angers Loire Métropole pour échanger sur les modalités de rattachement et de participation à la complémentaire santé collective.

Quelle a été la réaction des agents, à l'annonce de ces nouvelles propositions ?

A l'annonce des nouvelles propositions de la collectivité, les agents rassemblés devant la mairie, ont décidé de refuser à l'unanimité ces propositions considérées comme « des propositions au rabais » et de convenir et d'organiser une prochaine mobilisation dès la rentrée de septembre 2022! Des propositions décevantes et la colère est toujours là!!

Y a-t-il eu d'autres échanges avec le maire ?

Suite à la réaction des agents, nous avons envoyé un courrier au maire le 26 juin dans le but de l'avertir d'une prochaine mobilisation en septembre et de lui refaire la contre-proposition suivante :

— Un complément indemnitaire annuel de 500 euros (net) « CIA commune » versé en octobre 2022 pour tous les agents sans prorata du temps de travail.

— Les heures complémentaires régulières doivent être prises en compte dans le nombre d'heures pour le calcul du « CIA commune ».

— Un régime indemnitaire revu à la hausse avec des négociations dès septembre 2022.

— Instauration de tickets restaurants pour décembre 2022.

— Participation à la complémentaire santé collective bien avant l'obligation d'instaurer pour les collectivités une complémentaire

santé pour 2026.

Le maire nous a reçus le 7 juillet 2022 pendant 2h00, pour nous faire une contre-proposition suite à notre courrier :

— Un complément indemnitaire annuel de 500 euros (brut) "CIA commune" versé en octobre 2022 pour tous les agents et les contractuels de + 6 mois au prorata du temps de travail.

— Pour les contractuels de - 6 mois, possibilité de toucher cette prime s'ils poursuivent avec le même emploi à Loire-Authion 2 ans de suite.

— Un montant plancher pour les petits contrats d'une prime de 150 € (brut) versé en octobre 2022 sous réserve que le cumul de ses contrats atteigne 6 mois.

— Les heures complémentaires faites en plus de la base contrat seront prises en compte pour le calcul du "CIA commune" à condition qu'elles soient régulières depuis 6 mois.

— Une refonte du régime indemnitaire à la hausse sera négociée avec les représentants du personnel dès septembre 2022. Il est prévu le maintien de l'IFSE et suppression du CIA tel qu'il est présenté actuellement à Loire-Authion : CIA remplacé par une prime annuelle ou une indemnité en prenant exemple sur Angers et d'autres communes.

— Un appel d'offre pour l'attribution de tickets restaurant est prévu. 3 organismes ont été contactés dont Sodexo avec un rendez-vous avec le maire le 6 septembre 2022. Mise en application le 1er janvier

2023.

— Un rapprochement envisagé avec Angers Loire Métropole pour échanger sur les modalités de rattachement et de participation à la complémentaire santé collective est toujours d'actualité.

Que s'est-il passé à la rentrée ?

Nous avons réuni les agents en AG pour leur faire part des dernières propositions de M. Le Maire et décider de la reconduction de la grève.

Une cinquantaine d'agents étaient présents. Ils ont voté la non-reconduction de la grève si le maire acceptait leurs nouvelles propositions :

— Un complément indemnitaire de 500 € net payé en octobre pour les agents et les contractuels de plus de 6 mois avec un montant minimum de 200 € net pour les contractuels de moins de 6 mois.

— L'ouverture de négociations pour la revalorisation du régime indemnitaire avec application au 1er janvier 2023

— La mise en place dès 2023 de ticket restaurant d'un montant moyen de 6.5 € avec une participation employeur de 60 %

— Une participation à la protection sociale complémentaire avant la limite légale en 2026

A la suite de l'AG j'ai contacté le maire pour lui faire part de nos décisions et propositions.

Les agents lui tendent la main charge à lui de la saisir s'il ne veut pas que nos faisons de nouveau grève!!



EN DIRECT DES SYNDICATS

LA MOBILISATION PAYE !

C'est par ce titre que nos camarades du CHU ont fait part des annonces faites par leur direction le 22 juin 2022

Elle répond en partie à deux des revendications portées par FO depuis le plan d'économies de 2018. Mise sous pression par les nombreux services en grève sur les derniers mois (ambulanciers, pédiatrie, assistantes sociales, sages femmes, réanimation médicale ...) elle a dû décider de :

Mettre en stage des personnels paramédicaux dès lors qu'ils sont sur un poste permanent sans condition d'ancienneté pour ceux déjà en poste et dès l'embauche pour les nouveaux recrutements. "Les professionnels actuellement sur poste vont se voir au cours de l'été proposer la mise en stage, après avis favorable de leur encadrement. (...) Cette politique sera poursuivie pour tous les nouveaux recrutements" Seront concernés : les infirmiers, infirmiers spécialisés, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, manipulateurs de radiologie, kinésithérapeutes, PPH, techniciens de laboratoire et les sages-femmes.

Revaloriser les contractuels paramédicaux et sages-femmes contractuels, et qui assurent des remplacements ou qui ne souhaiteraient pas être mis en stage, verront leur rémunération revalorisée au 1er juillet, afin

de prendre en compte les évolutions des grilles des personnels titulaires.

Tous les contractuels de grade de catégorie B et C (assistants sociaux éducatifs, AS/AP, administratifs, ASH, AEQ, ouvriers, techniques) seront revalorisés à l'indice majoré 352, indice minimum des grilles en vigueur (en lieu et place de l'indemnité différentielle qui ne comptait pas pour la retraite et pour le calcul de certaines primes spécifiques).

"FO salue une avancée majeure obtenue sur les promotions professionnelles. 49 collègues en bénéficieront cette année. Que ce soit à l'ANFH ou lors des commissions de formation, Force Ouvrière n'a de cesse de défendre l'augmentation des départs en promotion professionnelle.

Pour FO, ces annonces importantes, même si elles arrivent tardivement, vont dans le bon sens, mais de nombreuses revendications restent à faire avancer :

L'augmentation des effectifs dans les services, la réouverture des lits, la réintégration des collègues suspendus, les avancements de carrière, la titularisation des administratifs/ouvriers/techniques, la mise en place des concours... Autant de sujets que Force Ouvrière défend au quotidien et ne lâchera pas."

La situation dans les services du CHU d'Angers comme dans la quasi-totalité des établissements est en premier lieu le résultat des politiques du gouvernement, de son ministère et ses ARS qui ont poursuivi la logique de budgets toujours plus contraints, asphyxiant les hôpitaux au nom de la réduction des dépenses publiques. Cela se traduit notamment par :

Des ratios soignants/patients réduits, dégradant les conditions de travail et de prise en charge des patients.

La pénurie de personnel suite aux politiques de quotas, numerus clausus dont le seul objectif est de réduire le nombre de professionnels formés.

Le gel du point d'indice qui a déjà fait perdre 22 % de pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique, et ce n'est pas le dégel de 3.5 % qui va améliorer la situation et contenté les agents

La mobilisation des personnels avec leurs syndicats est plus que jamais indispensable.

Continuons le combat dans l'unité pour l'amélioration des conditions de travail, pour les salaires et pour la défense de l'hôpital public!!!

UL de Segré :

Durant l'été, nous avons installé les panneaux (un à l'entrée et l'autre au niveau du panneau d'affichage) à l'UL de Segré. Cela permettra à nos camarades sur place d'avoir une meilleure visibilité, n'hésitez pas à les contacter !



Malakoff Humanis est là pour vous !

Handicap, dépendance, maladie, chômage, divorce... les sources de fragilité sont nombreuses. Chaque jour, nous accompagnons nos assurés et leur famille avec des solutions concrètes, un accompagnement personnalisé et des aides financières⁽¹⁾ autour de 5 thématiques : handicap, aidants, cancer, bien-vieillir et fragilités sociales.

Notre objectif ? Protéger et améliorer la qualité de vie de chacun avec :

- des dispositifs sur-mesure pour vivre le handicap autrement, grâce à des aides financières notamment pour l'adaptation du logement et l'attribution de chèques CESU ⁽¹⁾.
- des solutions concrètes pour ceux qui prennent soin d'un proche au quotidien,
- un accompagnement personnalisé pour faciliter le retour à l'emploi des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie grave,
- des réponses aux questions et des solutions pour aborder sa retraite en douceur,
- des services qui protègent les salariés et leur famille dans tous les moments de la vie même les plus difficiles.

(1) Nos aides sont attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics.

Pour plus d'informations :

Sabrina BROUSSEAU

sabrina.brousseau@malakoffhumanis.com

Tél. 06 07 70 76 42

Anne Laure PERRIER

annelaure.perrier@malakoffhumanis.com

Tél. 06 40 33 10 20

Ou rendez-vous sur notre site internet :

malakoffhumanis.com



Acteur majeur de la protection sociale, **Malakoff Humanis** place l'humain au cœur de ses solutions d'accompagnement et de ses innovations pour offrir à ses clients la meilleure qualité de services. Engagé pour une société plus inclusive, **Malakoff Humanis** est convaincu que les entreprises ont un rôle à jouer au sein de la société et qu'elles doivent contribuer à la rendre plus juste et plus inclusive.



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - **Mutuelle Malakoff Humanis** - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 718 256 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - Mutuelle membre du groupe Malakoff Humanis - **Institution Nationale de Prévoyance des Représentants (INPR)** - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 352 983 118 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris.



FO
49

UD FO Maine et Loire

29 SEPTEMBRE
ASSEMBLEE GENERALE DE RENTREE

SALAIRES
RETRAITES
ÉLECTIONS
DE LA FONCTION PUBLIQUE

Santé Force Co **14 h 30, Espace Culturel L'ART.IMAGE,**
Chemin de Parthenay - Sainte-Gemmes-sur-Loire

